



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2015

[SUR SALAIRES 2014]

# POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

## Intégrer les besoins des entreprises au coeur de notre projet pédagogique, telle est l'ambition du Groupe ESG.

Nous formons avec vous et pour vous vos futurs collaborateurs. Devenir partenaire de nos écoles est l'opportunité de créer une relation pérenne avec le Groupe ESG, de vous associer à leur développement mais aussi de créer un outil adapté pour renforcer votre présence et votre image auprès de nos étudiants.



### LE GROUPE ESG EN RÉSUMÉ

- ◀ 8 écoles de Management
- ◀ 1 école grade Master
- ◀ 10 titres certifiés de niveaux I et II reconnus par l'Etat
- ◀ 6200 étudiants et 2050 jeunes diplômés en 2014
- ◀ 120 établissements partenaires à l'international

## SOUTENEZ LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCOLES DU GROUPE ESG

- ◀ **Financez la pédagogie** par l'intermédiaire de nos Chaires "Entrepreneuriat et Sustainable Business", "Digital Business" ou "Risques énergétiques".
- ◀ **Associez-vous à nos programmes de recherche** pour investir et faire bénéficier nos étudiants des meilleures conditions pédagogiques. Votre soutien par le versement de la taxe d'apprentissage est un gage de reconnaissance des efforts déployés par les écoles du Groupe ESG pour se mettre aux normes des meilleures pratiques en matière de formation.

## RECRUTEZ & COMMUNIQUEZ

- ◀ Accueillez nos étudiants chaque année en **stage de 3 mois à 6 mois** ou en **contrat de professionnalisation**.
- ◀ Participez à notre "Forum écoles-entreprises" et à nos "Moments dédiés".
- ◀ **Intervenez** lors de conférences, de débats ou en cours.
- ◀ **Proposez l'élaboration d'études de cas**, faites réaliser gratuitement vos études de marché et projets marketing par nos étudiants ou en sollicitant notre junior-entreprise.
- ◀ Accédez à nos **réseaux Alumni** de 31 000 diplômés.

# COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

## 3 ÉTAPES

### 1. Référez-vous à notre habilitation

L'ESGF est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage sur le hors-quota en catégorie B  
N° UAI : 075-4722/A.

### 2. Choisissez un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA)

- ◀ Agires, organisme collecteur national de la taxe d'apprentissage vous accompagne dans vos démarches administratives tout en respectant vos choix dans l'affectation de votre taxe d'apprentissage. Agires développement/Tél. : 01 30 23 22 95 - [www.agires.com](http://www.agires.com)
- ◀ ou bien votre organisme collecteur habituel.

### 3. Affectez votre taxe d'apprentissage

Versez en catégorie B. Le nom de de l'ESGF doit impérativement apparaître distinctement sur le bordereau de versement.

Établissement	Barème : 35 % du Hors Quota
ESGF N° UAI : 075-4722/A 25 rue Saint Ambroise 75011 PARIS	CATÉGORIE B

## LES PROJETS 2014 RÉALISÉS GRÂCE AU SOUTIEN DES ENTREPRISES

- ◀ **Nouveau Campus Cluster Paris Innovation** : 1<sup>er</sup> campus-cluster parisien qui rassemble, en un même lieu, les mondes de l'enseignement, du management, de l'entrepreneuriat et de l'économie numérique.
- ◀ **Installation d'une news room** : toute l'info des chaînes de TV en direct, matériel de montage, accès aux dépêches AFP

## **Votre contact privilégié**

**Véronique Trançon-Sinsheimer**

**Responsable Relations Entreprises / Service Taxe d'apprentissage**

35 avenue Philippe Auguste - 75011 Paris

01 55 25 61 91

[vtrancon@pole-esg.fr](mailto:vtrancon@pole-esg.fr)